

DÉPARTEMENT  
DU DOUBS

Commune de **THISE**  
N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT  
de **BESANCON**

CANTON de  
**BESANÇON - EST**

## EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2023

#### OBJET

L'an deux mille vingt-trois  
le vingt-sept

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de novembre

#### **2022-60 Ouverture crédits d'investissement - exercice 2024**

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été  
publiée le 4 décembre 2023  
que la convocation du Conseil avait été faite le 23  
novembre 2023  
que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FRÉZÉ, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme CANONNE (pouvoir à M. FREZE), Mme RUISSEAUX (pouvoir à M. DERIOT), M. LABACCI (pouvoir à M. FALLOT)

Absent(s) non représenté(s) : Mme GAUTHIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur HEQUETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, pendant la phase d'élaboration du budget et avant son adoption, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

#### **Budget général :**

- Etudes : Compte 2031-chap.20 pour 2500 €
- Attribution de compensation : Compte 2046-chap.204 pour 53 000 €
- Installation de voirie : Compte 2152-chap.21 pour 29 000 €
- Cimetière : Compte 2116-chap.21 pour 3 500 €
- Bâtiments administratifs : Compte 21311 – chap.21 pour 215 000 €
- Bâtiments scolaires : compte 21312-chap.21 pour 5 000 €

#### **Soit une ouverture de crédits de 308 000 € sur le chapitre 21**

- Immo en cours de construction : compte 2313 – chap 23 pour 64 000 €

**Soit une ouverture de crédits de 64 000 € sur le chapitre 23**

**Budget Forêt :**

- Bois et forêts : compte 2117 – chap 21 pour 6 000 €

**Soit une ouverture de crédits de 6 000 € sur le chapitre 21**

**Budget MARPA :**

- Immo en cours de constr. : compte 2313 – chap 21 pour 15 000 €

**Soit une ouverture de crédits de 15 000 € sur le chapitre 21**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les dispositions proposées.

Thise, le 27 novembre 2023,  
Le Maire, Pascal DERIOT